

LE MARIAGE

Après les sacrements de l'initiation chrétienne et les sacrements de guérison, nous terminons par les sacrements de l'engagement que sont le mariage et l'ordination.

Histoire du mariage



Dans l'Antiquité, le mariage est une affaire privée entre deux familles. Sous l'empire romain, la dimension publique apparaît pour solenniser cet acte par la présence de témoins investis d'un pouvoir civil ou religieux. Les premiers chrétiens se marient suivant les coutumes de leur pays.

Au Ve siècle, l'Église prend une place importante dans la société et promulgue de nouvelles règles morales, simultanément, les invasions barbares apportent de nouveaux usages. Les siècles suivants, elle codifie les formes du mariage catholique. C'est en 1215, au concile du Latran que le mariage est intégré dans la liste officielle des sacrements ; le consentement mutuel des époux fait son apparition, établissant ainsi le caractère sacré et indissoluble du mariage. En 1563, un décret du concile de Trente établit l'obligation stricte d'une célébration publique du mariage devant comporter

obligatoirement la présence d'un ministre (évêque ou curé de paroisse) et de témoins. En France, le mariage civil devient en 1792 la seule institution officielle concrétisant l'union entre deux personnes, reflétant ainsi la séparation entre l'Église et l'État.

Théologie du mariage en Occident

Le Cantique des cantiques, qui célèbre l'amour entre un homme et une femme, était interprété comme l'amour de Dieu avec Israël. Aujourd'hui, à travers leur amour mutuel dans toutes ses dimensions (partage des bons et des mauvais moments, amour physique, fécondité, respect de la liberté de l'autre) les époux découvrent ce qu'est l'amour de Dieu pour l'humanité : le don de soi sans réserve.

La théologie paulinienne sert de référence à la définition actuelle du mariage chrétien. Bien qu'à son époque, le mariage ne soit pas un sacrement, saint Paul définit l'union entre un homme et une femme comme le signe visible (le symbole) d'une réalité spirituelle : l'union et l'amour du Christ et de l'Église. Saint Augustin reprend dans sa théologie la conception de l'Antiquité grecque et romaine sur le mariage : le seul but de cette union est la procréation et l'éducation des enfants. En 1965, le concile Vatican II modifie la finalité du mariage : le mariage n'a pas seulement pour fin la procréation, mais aussi l'amour et le bonheur des époux. La sexualité est ainsi réhabilitée.

Dans un mariage catholique, les futurs époux sont invités à exprimer leur projet de vie en tenant compte des principes induits par le lien sacré qui les unira :

- Sainteté du mariage et de la famille
- Fécondité du mariage : ils acceptent d'être ouverts à la vie et d'accueillir avec amour les enfants qu'ils mettront au monde
- Amour conjugal
- Liberté : chacun des fiancés doit être pleinement libre au moment de son engagement
- Fidélité : ils se promettent fidélité et cette promesse est source de confiance réciproque
- Indissolubilité : ils s'engagent pour toute leur vie, car le mariage crée un lien sacré entre les époux

Aujourd'hui, en France, à la suite de la réforme liturgique de Vatican II, en 1969, la célébration comporte une liturgie de la Parole et une prière universelle, l'échange des consentements se fait par un dialogue entre les fiancés. Le pape Jean-Paul II valorise le rôle du prêtre : pendant l'échange des consentements, le prêtre (le diacre) étend la main en direction des époux ou la pose sur leurs mains jointes, en prononçant la bénédiction nuptiale ; quelle que soit la bénédiction nuptiale choisie, elle comporte toujours une invocation à l'Esprit Saint pour qu'il donne aux nouveaux époux sa force et sa grâce.



En pratique

Classiquement, le mariage est, en principe, célébré dans la paroisse dont dépend l'un ou l'autre époux avec le prêtre ou le diacre de ladite paroisse. Plusieurs raisons (mutation professionnelle, étudiants loin de chez eux...) peuvent expliquer que le mariage soit célébré dans une autre paroisse. Les futurs époux doivent alors contacter le curé de la paroisse dont ils dépendent, il les renseignera sur la marche à suivre.

En France, il est interdit de se marier religieusement si l'on n'est pas marié civilement. L'Église permet le mariage à 16 ans pour les hommes et à 14 ans pour les femmes mais, depuis le 4 avril 2006, en France, le mariage civil ne peut être contracté qu'à 18 ans révolus, ceci pour protéger les mineurs contre les pressions de toutes sortes ; une dérogation, justifiée par des motifs graves, peut leur être accordée avec des conditions particulières à remplir.



À partir du XIIIe siècle, en France, après l'échange des consentements, le prêtre bénit et remet un anneau à la femme qui le porte à la main droite, plus tard, elle le portera à la main gauche à cause des travaux manuels. Ce n'est qu'au XIXe siècle que l'homme portera aussi un anneau. C'est une coutume, connue déjà dans l'Égypte antique, qui a passé les siècles avec et des usages différents, le cercle symbolisant de tout temps la stabilité et l'éternité.

Le mariage catholique ne peut pas être « annulé » mais il peut être constaté « nul » : pour que l'acte de mariage soit validé, dans un mariage civil, seule la volonté des époux est nécessaire mais, dans l'Église, la question de la liberté est posée avant le consentement des futurs époux : « *Vous allez vous engager dans le mariage. Est-ce librement et sans contrainte ?* ». Dans une demande de nullité de mariage, il s'agit, pour l'Église de constater que les conditions d'un consentement libre n'étaient pas réunies. Cette décision est précédée d'une procédure longue, menée par un tribunal ecclésiastique qui entend les deux parties, fait des enquêtes auprès de témoins et peut consulter des experts. Trois cas sont prévus :

- Absence de l'usage suffisant de la raison
- Défaut grave de discernement
- Impossibilité d'assumer les obligations essentielles du mariage

« Le mariage chrétien est une réponse à l'appel à vivre l'amour conjugal comme signe imparfait de l'amour du Christ et de l'Église... Il exprime que l'amour n'est pas seulement l'engagement du couple, mais que c'est aussi un cadeau qu'il reçoit... Cet amour se réalise par le don de sa vie. Un don total, sans réserve, définitif, sans condition et exclusif... Le mariage chrétien est un chemin exigeant sur lequel nous apprenons, avec la lumière de l'Esprit Saint, à dominer nos égoïsmes pour mieux aimer et vivre dans la liberté. »*

* site portail de l'Église catholique en France